

Sommaire

- **Fiche d'identité de la Chine actuelle ...P.2**
Shanghai, surnommée « **Le petit New-York** » confirme peu à peu sa place de capitale asiatique. Tous les regards sont en effet tournés sur la Cité chinoise qui connaît la plus forte croissance de la zone.
- **CHINE : Domaine Juridique p.3**
La contrefaçon, la valeur du contrat, les modes d'implantation... Des expériences bien réelles, et une législation chinoise différente par sa culture...
- **La grande distribution en chinep.2**
La grande distribution a fait son apparition il y a quelques années déjà. Nous retrouvons maintenant des standards équivalents à ceux que nous connaissons en Europe pour un consommateur de plus en plus sophistiqué...
- **Nos structures d'appui commercialp.4**
Sur un marché aussi dynamique et éloigné, un exportateur français ambitieux se doit de faciliter l'achat à ses produits par ses clients. Dans ce contexte, les interventions Albatros International ont fortement évolué pour aller au-delà des prestations de conseil traditionnelles.

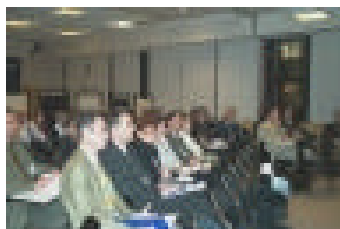
Actualités / News

ALBATROS INTERNATIONAL et toutes ses équipes

Vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2003

Bourgogne : « une journée en Chine »

Une trentaine d'entreprises était présente le 4 décembre dernier pour une journée dédiée à la Chine et au Sud Est asiatique, organisée par la Chambre Régionale de commerce et d'industrie de Bourgogne.



Cette mobilisation a démontré une fois encore l'intérêt de plus en plus fort des entreprises pour ce "grand marché".

En plus de l'intervention proposée par Albatros International, des intervenants de qualité ont permis de mieux cerner les potentialités et les difficultés de ce marché.

Les prochains salons en Chine

Notez sur vos agendas les prochains salons qui vous intéressent :

26 fév - 1 mars : *Shanghai International Gift & Housewares Expo*

14 - 16 mars : *Agro Expo China*

18 - 21 mars : *Salon International du textile*

2 - 5 avril : *BATIMAT China*

9 - 11 avril : *SIAL China - Hotelex Packtech & Foodtech*

info@albatros-international.com

ALBATROS INTERNATIONAL - FRANCE

34, Quai Magellan - 44000 Nantes - Tél : 02 40 35 18 28 - Fax : 02 35 18 38

SARL au capital de 20 580 € - 423 786 599 RCS Nantes - APE : 741 G

E-mail : info@albatros-international.com - Site internet : www.albatros-international.com

SHANGHAI : LE « PETIT NEW YORK » DE CHINE

Rencontre avec CARREFOUR Shanghai

Forte d'une économie qui connaît un développement sans précédent, la Chine représente pour la France une fabuleuse porte d'entrée pour ses produits.

Carrefour China importe de plus en plus de produits français ou européens. Le consommateur devient sophistiqué et demande des produits élaborés et avec une commercialisation (marketing et publicité) adaptée.

Les clés d'accès au marché

① Une analyse du marché et de ses potentiels

Le marché chinois doit être abordé comme un marché mature où les besoins des consommateurs sont similaires à nos marchés traditionnels : marketing, éducation au produit, publicité.

② L'identification et la sélection d'un partenaire local (logistique, distribution)

La sélection d'un "bon partenaire" est nécessaire pour l'importation des produits. C'est une des conditions pour travailler avec la Grande Distribution en Chine.

③ La mise en place d'outils promotionnels et une assistance quotidienne à votre partenaire

Les sociétés françaises devront travailler sur des concepts « clés en main » pour leur distributeur et apporter un soutien et une formation importante au démarrage des ventes. Sinon, le produit restera dans les rayons...



SHANGHAI La prospérité d'or

Shanghai, 13 millions d'habitants, plus de 4 millions de travailleurs migrants et bien plus encore ...

Shanghai est la ville aux trois mille tours de plus de trente étages, la troisième plus haute tour du monde avec ses 88 étages et ses 420 mètres de haut.

Shanghai est devenu le nouvel éldorado des architectes et les Français ne sont pas les derniers. Trains magnétiques à 400 KM/h qui reliera l'aéroport au métro en sept minutes, autoroutes... Shanghai à pour ambition de détrôner Hong Kong et Singapour comme nouvelle plaque tournante de l'Asie

SHANGHAI accueillera l'exposition universelle de 2010

La Chine ressort encore victorieuse ! Comme pour Pékin il y a deux ans de cela, la victoire de Shanghai pour organiser l'exposition universelle en 2010 a été saluée par une explosion de



joie .

Face aux quatre autres candidats, Shanghai a su mettre sur pied un projet techniquement séduisant, thème qui reprend les défits de la Chine au début du XXI^e siècle : « Meilleure ville, meilleur vie... »

Du côté Français, la communauté d'affaires a fait publiquement son choix en faveur de Shanghai. C'est d'ailleurs une équipe Française, Architecture Studio, qui a conçu le site de la future exposition.

Salon Bauma : Le secteur de la construction en Chine

Le secteur de l'habitation et de la construction en général connaît en Chine une période de croissance, de modernisation et de réforme sans précédent.

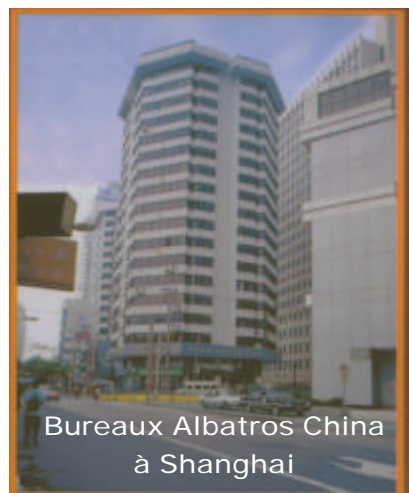
La majorité des constructions sont en béton et maçonnerie. L'industrie chinoise de la construction occupe actuellement le deuxième rang à l'échelle mondiale.

Les analystes estiment que ce marché devancera celui des États-Unis, au premier rang, d'ici 2015. Durant cette période, plus de 8,4 milliards de mètres carrés d'espaces immobiliers seront construits sur le territoire chinois.

De fait, la Chine tient une place significative dans les matériaux de construction et notamment dans le ciment, avec une consommation en 2002 de 700 millions de tonnes (500 millions en 1999). Et la consommation de ciment en Chine croît à un rythme soutenu (plus de 10 % par an).

La Chine est en pleine expansion que ce soit au niveau du marché des logements ou au niveau des infrastructures.

La plus grande banque d'affaires de Chine, la ICBC, a enregistré 42.9 milliards de dollars de prêts dans le secteur de l'habitat en octobre 2002 soit 6.6 fois plus qu'il y a 5 ans.



Bureaux Albatros China
à Shanghai

La protection contre la contrefaçon

La Chine est la principale source de contrefaçons au monde et tous les produits y sont copiés. C'est un fait qu'on ne peut négliger ni oublier quand on décide d'y vendre ou d'y faire fabriquer ses produits. Pour autant, ce problème non négligeable ne doit pas nécessairement être le prétexte rédhibitoire au renoncement à vos projets en Chine.

Grâce aux réformes du droit de la propriété industrielle et à l'entrée de la Chine dans l'OMC, les entreprises étrangères sont en mesure de bénéficier d'une protection pour leurs droits de propriété industrielle, nonobstant les problèmes évidents de violation de ces droits et les difficultés à obtenir une protection judiciaire ou administrative.

L'enregistrement d'une marque ou d'un brevet permettra non seulement de lutter contre les contrefacteurs mais surtout de se garantir un droit d'accès au marché chinois (dont l'exclusivité pourrait être usurpée par un déposant chinois, la règle du premier dépôt s'appliquant en Chine).

Aussi, les démarches nécessaires à la protection de vos droits ne doivent pas être uniquement appréciées sous l'angle de la lutte contre la contrefaçon, mais aussi (et d'abord) sous l'angle de l'accès au marché chinois et de l'avantage concurrentiel que procure un droit exclusif d'utilisation d'une marque ou d'un brevet.

La valeur du contrat en Chine

Combien de fois entendez-vous parmi vos collègues : « nous nous sommes faits avoir ! »... Si vous n'avez pas eu vous-mêmes de mauvaises expériences. La lecture du contrat en Chine diffère de la notre. Certains éléments essentiels doivent être compris !

Le contrat est un élément indispensable dans vos relations commerciales avec vos partenaires chinois.

Cependant, nous n'avons probablement pas la même acception du contrat, **un point de divergence important étant l'acceptation ou le refus de « l'imprévision »**, celle-ci étant la possibilité de rétablir l'équilibre d'un contrat dont les conditions d'exécution auraient été modifiées à la suite d'évènements imprévisibles au moment de la signature du contrat.

En Chine, la signature d'un contrat est probablement le début des négociations ! La partie chinoise vous demandera de faire évoluer le contrat en fonction des aléas économiques et des contraintes du marché. Votre partenaire pourra donc rediscuter certains articles qui lui paraîtront être devenus caduques du fait d'évènements extérieurs à votre relation.

Il importera donc d'abord de se faire accompagner par des juristes « biculturels » afin de saisir tous les éléments du contrat. Ensuite, la relation personnelle que vous entretenez avec votre partenaire conditionnera pour beaucoup la suite de votre relation commerciale.

Le bureau de représentation

Une implantation en Chine se prépare avec des professionnels. Vous trouverez sur Shanghai des cabinets d'avocats francophones qui vous accompagneront dans vos démarches administratives.

La procédure d'ouverture d'un bureau de représentation d'une société étrangère débute par la préparation d'un dossier comportant deux demandes d'approbation à soumettre aux autorités chinoises : une demande d'établissement du bureau de représentation, et une demande d'approbation concernant la personne nommée comme représentant du bureau.

Le MOFTEC a une compétence générale pour délivrer ce certificat d'approbation (sauf activité spécifique), L'autorisation alors délivrée a une validité de 3 ans (doit être renouvelée tous les 3 ans).

A réception de ce certificat, des formalités d'enregistrement administratif sont à effectuer auprès de l'Administration de l'Industrie et du Commerce de Shanghai. Cette administration délivrera deux certificats validant la régularité de l'enregistrement du bureau et du représentant.

L'ensemble de la procédure jusqu'à l'obtention de ces deux certificats prend en moyenne 4 semaines à compter du jour du dépôt du dossier.

La démarche faite sans le soutien d'un expert local est beaucoup plus longue...

A l'obtention de ces deux certifications, plusieurs autres procédures sont à engager : la demande de visa le représentant étranger, l'enregistrement du tampon officiel du bureau de représentation, l'ouverture d'un compte bancaire, l'enregistrement auprès des administrations fiscales (impôts locaux et impôts d'Etat).

Le bureau de représentation est la première étape de votre implantation en Chine : il vous offre un visage chinois et la capacité de recruter du personnel. Les démarches sont simples et rapides avec un accompagnement de professionnels.

Albatros China

Vos contacts à Shanghai :

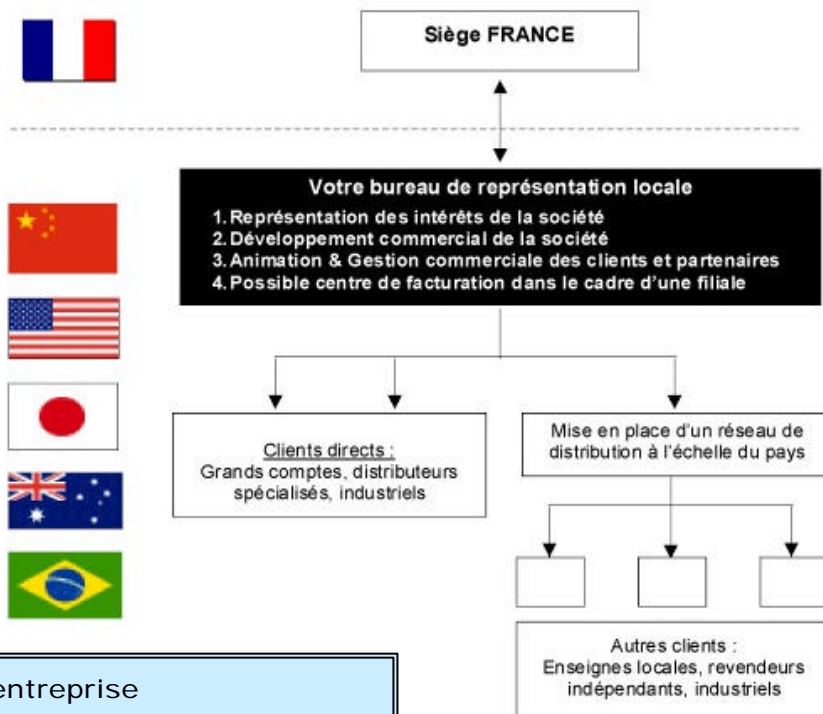
ADAMAS - Avocats Associes
 Franck DESEVEDAVY
 Avocat a la Cour de Paris
 Avocat au Barreau de Taipei
 Fax: (8621) 5036 6800
desevedavy@adamas.com.cn
www.adamas.com.cn

FACILITER VOTRE DEVELOPPEMENT GRACE A NOS STRUCTURES D'APPUI COMMERCIAL : IMPLANTATION EN CHINE, AUSTRALIE, BRESIL, ETATS-UNIS, JAPON

Pour faciliter vos démarches d'implantation et de développement commercial sur les marchés lointains, nous avons créé un service spécifique d'appui commercial

Une solution alternative pour développer une présence commerciale sans avoir à créer des structures en propre. Nous vous offrons :

- ⇒ **Des implantations permanentes** permettant de bénéficier d'un point de contact fixe et d'une adresse locale,
- ⇒ **Des moyens humains** pour mener les actions de prospection et développer vos réseaux de vente **sur la base d'une présence commerciale permanente,**
- ⇒ **les services d'un centre d'affaires** pour consolider votre implantation : appui logistique, gestion des commandes, animation de filiale, facturation...



Avantages pour l'entreprise

- Une structure commerciale rapidement opérationnelle,**
- Aucun investissement en personnel et en équipement,**
- Un budget et une prise de risque minimum,**
- L'expérience de spécialistes locaux.**

Quelques exemples d'entreprises ayant fait appel à nos services

	<i>La société</i>	<i>Résultats</i>
	Société spécialisée dans l'industrie du textile	<ul style="list-style-type: none"> • Veille marché en amont sur la concurrence locale, • Mise en place d'un bureau commercial à Shanghai : prospection et initiation des négociations avec des entreprises chinoises, • Gestion et organisation des importations, représentation des intérêts de la société en Chine
	Société spécialisée dans les arts de la table, décoration de la maison	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'une antenne commerciale à New York, • Présentation des collections aux acheteurs, initiation des négociations, • Sélection, recrutement et gestion d'un réseau d'agents sur l'ensemble du territoire américain
	Société spécialisée dans l'habillement pour enfants	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une filiale de distribution (facturation, logistique) et de commercialisation, show room, • Négociation avec les acheteurs de grands magasins, • Ventes multipliées par dix en 4 ans.

Pour tous renseignements ou commentaires sur cette lettre ou les interventions en cours, Contactez-nous : ALBATROS INTERNATIONAL FRANCE au 02 40 35 18 28

ALBATROS INTERNATIONAL - FRANCE

34, Quai Magellan - 44000 Nantes - Tél : 02 40 35 18 28 - Fax : 02 40 35 18 38

SARL au capital de 20 580 € - 423 786 599 RCS Nantes - APE : 741 G

E-mail : info@albatros-international.com - Site Internet : www.albatros-international.com